



Stratégie Nationale pour la Biodiversité

GUIDE PRATIQUE DE L'ENGAGEMENT

pour les entreprises
de carrières

**Engagement
reconnu**



**STRATÉGIE
NATIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ**

Sommaire

Mot du Président p. 3

Biodiversité & carrières p. 4

● Qu'est-ce que la biodiversité ? p. 5

● Quels liens entre biodiversité et carrières ? p. 6

S'engager dans la Stratégie nationale pour la biodiversité p. 7

● La SNB : de quoi s'agit-il ? p. 8

● Pourquoi s'engager dans la SNB ? p. 8

● Comment s'engager dans la SNB ? p. 9

● Comment élaborer un projet d'engagement dans la SNB ? p. 11

● Quelles actions mettre en place ? p. 12

Contacts p. 18



Mot du Président

La prise en compte de la biodiversité est un véritable défi pour garantir le développement durable de nos territoires. En effet, la diversité du vivant procure de nombreux services indispensables à notre bien-être et aux activités humaines et économiques.

Si l'exploitation d'une carrière modifie les milieux, elle peut aussi contribuer à la création de nouveaux habitats et ainsi favoriser l'installation de nombreuses espèces. Les carrières ont donc un rôle prépondérant dans le développement de la biodiversité, dans le rétablissement des connectivités écologiques et dans le fonctionnement des écosystèmes.

Initiée par le gouvernement, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) se veut mobilisatrice. Avec pour principale ambition de susciter auprès des acteurs l'envie d'agir en faveur de la biodiversité. Cet aspect n'est pas une nouveauté pour notre profession puisque, depuis de nombreuses années déjà, nous œuvrons en faveur de la biodiversité et souvent bien au-delà des obligations réglementaires. Ceci explique que l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) se soit engagée dès 2012 dans la SNB.

Ce guide, réalisé par notre commission Environnement, vous est destiné. Il résume de manière synthétique et explicite les objectifs et le contenu de la SNB et précise comment faire pour engager votre entreprise dans cette stratégie. Des conseils et des exemples d'actions sont par ailleurs donnés de façon pratique pour vous aider dans la rédaction de votre projet.

La crédibilité de l'engagement de l'UNPG dans la SNB dépend essentiellement de votre implication. Votre engagement confortera la volonté d'agir ensemble en faveur de la biodiversité.

Nicolas Vuillier
Président de l'UNPG

Biodiversité
& carrières

Qu'est-ce que la biodiversité ?



La **biodiversité** regroupe toutes les formes de vie qui nous entourent (plantes, animaux, champignons, bactéries, y compris les êtres humains...), qu'elles soient domestiques ou sauvages, rares ou patrimoniales. L'œdicnème criard (espèce protégée) et le crapaud commun (espèce ordinaire) représentent, à titre d'exemples, des formes de biodiversité rencontrée sur les sites de carrières.



La biodiversité représente aussi la diversité des milieux naturels et des paysages tels que les zones humides, les bosquets ou les prairies présents sur les sites de carrières.

Mais la biodiversité n'est pas que ce catalogue d'espèces ou de milieux, la biodiversité c'est aussi l'ensemble des interactions des espèces entre elles et

avec leurs milieux. Et de ce fonctionnement sont issus des services écosystémiques qui constituent la base sur laquelle nos sociétés se sont construites. Ils nous fournissent notre alimentation (légumes, fruits, céréales, poissons, etc.), nos matières premières (bois, coton, etc.), nos ressources fossiles (pétrole, charbon, gaz) sont le résultat de productions biologiques vieilles de 400 millions d'années), mais aussi de nombreux services utiles au bien-être humain (épuration de l'eau, épuration de l'air, services récréatifs).



Ces liens d'interdépendances entre les sociétés humaines et le fonctionnement de la biodiversité expliquent la nécessité de la préservation du vivant. De la qualité de la biodiversité dépend pour une large part la qualité de notre avenir. **Dès lors il est de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises de l'intégrer dans leurs stratégies.**



Quels liens entre biodiversité et carrières ?

Le lien entre les activités de carrières et la biodiversité est direct. Si l'exploitation des granulats modifie les habitats initialement présents, elle contribue aussi à la création de nouveaux milieux favorables à l'installation et à la reconquête de certaines espèces. Plusieurs **études scientifiques engagées par la profession**, depuis plus de 30 ans, ont révélé la présence de nombreuses espèces de faune et de flore sur les sites de carrières (cf. guides pratiques "Gestion et aménagement écologique des carrières de roches massives", "Aménagement écologique des carrières en eau").



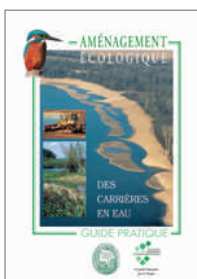
Les professionnels des carrières sont donc porteurs d'une double responsabilité dans la préservation de la biodiversité. Celle de limiter au mieux les impacts et celle d'optimiser la restauration et la reconquête de la biodiversité. Cette double responsabilité est à considérer comme une opportunité pour le secteur des carrières, d'où l'importance de **l'engagement dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)**.

POUR EN SAVOIR PLUS



"Gestion et aménagement écologiques des carrières de roches massives" (2012)

Ce guide a été rédigé dans le prolongement des inventaires écologiques qui ont permis d'identifier une biodiversité riche et abondante sur les carrières de roches massives. Il constitue le 3^e et dernier volet du programme d'études sur les potentialités écologiques des carrières de roches massives lancé en 2000. Cet outil permet d'aller plus loin dans le concept du réaménagement en favorisant l'apparition et le maintien de milieux favorables qui se développent dans les carrières.



"Aménagement écologique des carrières en eau" (2002)

Ce guide pratique est destiné à l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement écologique des carrières en eau, et en premier lieu aux exploitants. Il présente un cadre méthodologique et une multitude de solutions techniques pour le réaménagement des sites qui présentent une opportunité pour la création de nouvelles zones humides d'intérêt écologique.



Contact pour commander ces guides :
anne-sophie.druelle@unicem.fr

S'engager
dans la Stratégie
nationale pour
la **biodiversité**



La SNB : de quoi s'agit-il ?



La deuxième **Stratégie nationale pour la biodiversité**, mise en place par le gouvernement (2011-2020), a pour ambition de "préserver, restaurer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité". Sa grande originalité est qu'elle s'adresse non seulement à l'État, mais aussi à la société civile, avec le souhait de donner à tous l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

L'ensemble des acteurs (collectivités, associations, opérateurs économiques, universitaires...) est ainsi invité à adhérer volontairement à la SNB puis à s'engager à travers l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Pourquoi s'engager dans la SNB ?

Outre le fait de disposer d'une reconnaissance officielle par le ministère de l'Écologie quant à sa contribution à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité, l'engagement des entreprises dans la SNB présente plusieurs avantages.

S'engager permet :

- **D'anticiper les évolutions de la réglementation**

L'élaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité, allant au-delà du simple respect de la réglementation, constitue pour l'exploitant l'opportunité d'améliorer ses connaissances sur ses impacts. C'est également l'occasion de s'outiller afin de mieux répondre aux nouveaux textes et réformes réglementaires à venir.

- **De mieux s'organiser au sein de l'entreprise et d'améliorer les partenariats extérieurs**

L'engagement dans la SNB, notamment à travers la réalisation d'un état des lieux, permet à l'entreprise de valoriser les actions existantes, de mieux les structurer, de les hiérarchiser et d'identifier de nouvelles actions à engager. Cela permet également de créer une dynamique dans l'entreprise autour d'un projet commun, d'envisager des partenariats et d'améliorer ses moyens et méthodes de communication sur la biodiversité.

- **De participer au développement économique local**

La préservation de la biodiversité peut générer de nouvelles activités et contribuer ainsi au développement local : embauches de collaborateurs, prestations de bureaux d'études, développement de l'intérêt touristique...

- **De renforcer son image**

L'engagement SNB constitue une opportunité pour renforcer son image vis-à-vis des parties prenantes. En effet, cet engagement constitue un gage de qualité des actions menées par l'entreprise sur la biodiversité. Il s'inscrit dans un cadre professionnel reconnu (engagement de l'UNPG).

Comment s'engager dans la SNB ?

L'engagement dans la SNB se réalise en deux étapes :
l'**adhésion** et l'**engagement volontaire**.

- L'**adhésion** est ouverte à tout acteur (personne morale), quels que soient son statut, sa taille et son domaine d'activité, qui souhaite préserver, connaître et faire connaître la biodiversité ou diminuer son impact sur cette dernière. Elle est libre, gratuite, rapide et **ne nécessite aucune connaissance particulière sur la biodiversité**.

L'adhésion constitue un préalable indispensable à la soumission d'un projet à reconnaissance SNB. Pour adhérer à la SNB, il suffit de s'inscrire en ligne sur la **plateforme du ministère de l'Écologie**.



The screenshot shows the official website for the 'Stratégie Nationale pour la Biodiversité'. It features the French flag and the logo of the 'Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie'. The main heading is 'STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ADHÉRER ET S'ENGAGER'. Below this, a welcome message states: 'Bienvenue sur l'espace de saisie des adhésions et des engagements à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Veuillez vous connecter ci-dessous, ou créer votre compte si vous venez pour la première fois, en cliquant sur le lien sous le formulaire.' The 'Connectez-vous' section includes input fields for 'Votre identifiant' and 'Votre mot de passe', followed by an 'Enregistrer' button. A link below the fields says 'Si vous ne disposez pas de compte, vous pouvez en créer un ici'. To the right of the login fields is a button labeled 'Identifiant / mot de passe oublié ?'. At the bottom, it says '© Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie' and 'Contacts'.

- Après son adhésion, l'entreprise soumet un **dossier d'engagement volontaire**. Le **dépôt de ce dossier** s'effectue à la suite d'un appel à reconnaissance SNB, lancé chaque année à partir de janvier par le ministère de l'Écologie. Les candidatures sont ensuite évaluées par la commission engagement SNB (la profession est membre de cette commission) selon plusieurs caractéristiques détaillées dans la **notice explicative du ministère**.

Des dispositions sont prises pour éviter les conflits d'intérêts. Par exemple, les évaluateurs et le porteur de projet ne doivent pas appartenir à la même catégorie d'acteurs.

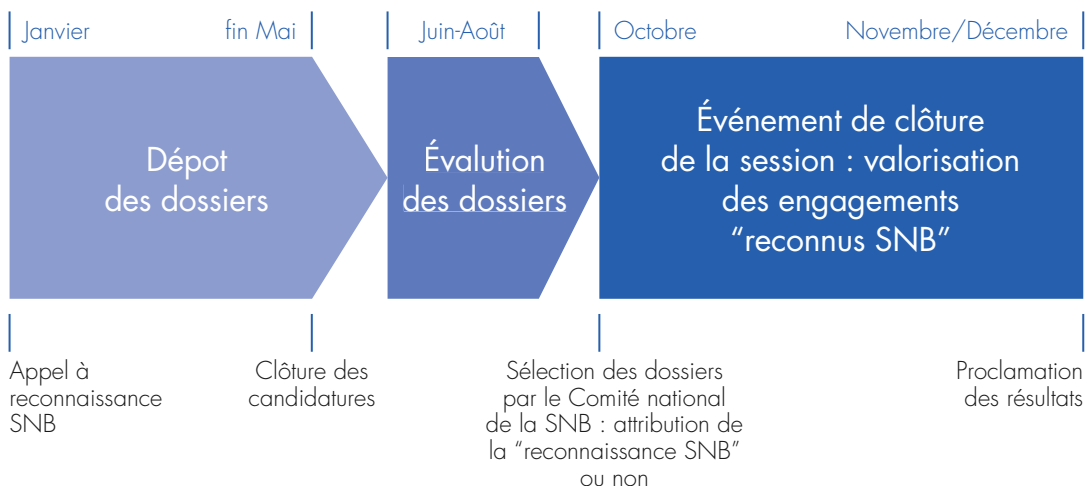
L'attribution définitive de la reconnaissance SNB ou le refus est décidée par le comité national SNB vers la fin de l'année du dépôt.



Pour en savoir plus, veuillez consulter la **notice explicative du ministère sur le dispositif de reconnaissance des engagements volontaires**.

Calendrier du processus d'engagement

L'ensemble du processus d'évaluation et de reconnaissance s'effectue suivant le calendrier ci-dessous :



NB : Ce calendrier est susceptible de subir des modifications chaque année. Veuillez consulter l'espace SNB du site Internet du ministère pour prendre connaissance du calendrier de l'année.

L'engagement dans la SNB est une **démarche volontaire** qui n'entraîne aucune conséquence légale et qui n'induit pas un soutien financier. L'engagement SNB "reconnu" constitue un gage de qualité et de cohérence. Il permet à l'entreprise de citer la SNB et d'utiliser son visuel dans toute action et supports de communication (site Internet, documents, présentation PowerPoint, panneaux d'information, etc.)

Engagement reconnu



Il est important d'avoir à l'esprit que l'engagement dans la SNB requiert une démarche rigoureuse et quelques exigences. Celles-ci constituent en fait des conditions importantes pour maximiser les chances de réussite du projet SNB.

En effet, s'engager dans la SNB nécessite de :

- **Consacrer du temps** à l'élaboration de l'état des lieux (mobilisation des informations et rédaction du projet) et au déploiement des actions.
- **Rendre compte de l'état d'avancement de son plan d'actions** au Comité national de la SNB (grâce à des indicateurs établis à cet effet).

L'engagement dans la SNB peut s'inscrire sur une période de deux à trois années en moyenne.

Comment élaborer un projet d'engagement dans la SNB ?



La réalisation d'un plan d'engagement dans la SNB nécessite d'élaborer, dans un premier temps, un état des lieux de son activité, de ses sites et des actions entreprises puis, dans un second temps, de rédiger un plan d'actions en respectant les critères recommandés par la SNB.

L'état des lieux :

Il consiste à :

- Faire le bilan des actions menées en faveur de la biodiversité. Par exemple, les suivis écologiques, les actions de création ou de restauration d'habitats naturels (mares, prairies, bosquets).
- Préciser la relation de l'activité avec la biodiversité. Par exemple, identifier explicitement les espèces et/ou les habitats d'espèces sur lesquels l'activité a un impact.
- S'interroger sur l'efficacité des actions menées afin de définir un plan d'actions adapté à l'entreprise et pertinent pour la biodiversité.



- Identifier les enjeux et préfigurer les nouvelles actions à engager. Par exemple, identifier les espèces les plus menacées sur le site de carrière afin de mettre en place des actions pour les préserver.

L'état des lieux peut se faire en rassemblant et en synthétisant les informations issues des études d'impacts, des suivis écologiques, des partenariats.

La pertinence de cette étape conditionne la qualité du plan d'engagement.

Ainsi, il est important d'y consacrer le temps nécessaire et de s'entourer d'experts (associations locales, scientifiques, bureaux d'études).



Le respect des critères définis par la SNB :

Pour répondre aux critères définis par la SNB et ainsi maximiser les chances d'obtenir la reconnaissance SNB, le projet doit être :

- ◆ **Impactant** : avoir un effet positif direct ou indirect sur la biodiversité.
- ◆ **Impliquant** : impliquer le plus haut niveau hiérarchique de l'entreprise et les salariés en interne.
- ◆ **Cohérent** : avoir un lien avec les pratiques de l'entreprise impactant la biodiversité.
- ◆ **Additionnel** : aller au-delà du simple respect de la réglementation et des pratiques actuelles et passées de l'entreprise.
- ◆ **Mesurable** : définir des indicateurs pour suivre l'état d'avancement de chaque action et pour évaluer les effets du projet sur la biodiversité.
- ◆ **Révisable** : pouvoir s'adapter dans le temps en fonction de l'évolution des impacts de l'entreprise.



Pour s'assurer que son projet présente bien les caractéristiques énumérées ci-dessus, l'entreprise peut autoévaluer son projet avant de le présenter. Il faut pour cela utiliser les fiches d'autoévaluation renseignées dans la partie III du **guide pour l'action** "S'engager avec la SNB" du ministère de l'Écologie.

Quelles actions mettre en place ?



Les actions du projet d'engagement à la SNB peuvent être de diverses natures : sensibilisation et formation, amélioration des connaissances, déploiement des bonnes pratiques, développement des partenariats et de la concertation, etc.

L'entreprise a la liberté de choisir les actions à mettre en place, cependant elle doit veiller à ce que ces dernières répondent aux orientations et objectifs de la SNB.

Actions de sensibilisation et de formation

Afin de connaître et de faire connaître la biodiversité, l'entreprise peut envisager des actions de sensibilisation, de formation et de communication en interne comme en externe. Ces actions peuvent être par exemple :

Des activités de formation du personnel sur la biodiversité



Le module de formation biodiversité élaboré par l'UNPG et la Charte Environnement des industries de carrières peut être utilisé pour sensibiliser le personnel.

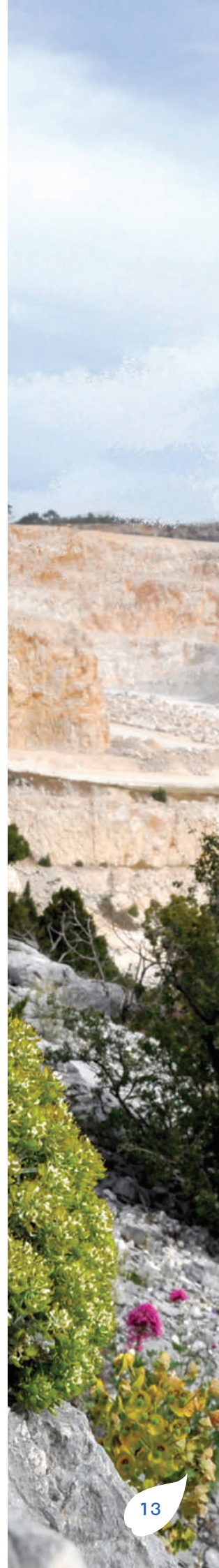


Contact pour plus d'informations :
stephanie.huynh@unicem.fr



Des journées écocitoyennes

Exemple : faire participer les salariés de votre entreprise aux activités d'entretien des espaces naturels présents en carrières (semis de plans, arrachage manuel des espèces invasives...).



Des animations ornithologiques

Elles visent à mieux connaître les espèces d'oiseaux présents sur les sites de carrières



Des visites de sites

Elles sensibilisent le grand public et les scolaires aux patrimoines faunistiques et floristiques présents sur les sites des carrières



Des actions spécifiques

Exemples : communication auprès des médias, informer les DREAL des actions menées par l'entreprise





Actions pour améliorer les connaissances

Des études réalisées sur plusieurs sites représentatifs de la production nationale ont permis d'inventorier de nombreuses espèces de faune et de flore, révélant ainsi les potentialités des carrières pour la préservation de la biodiversité.

Ces travaux soulignent que la profession contribue de manière significative à l'acquisition, au partage et à la valorisation des connaissances sur la biodiversité, une des ambitions majeures de la SNB.

Divers types d'actions peuvent être engagés :

- Élaboration et/ou amélioration des inventaires et suivis écologiques des espèces présentes sur les sites.
- Mutualisation des données acquises dans le cadre des études, pour notamment alimenter les grandes bases de données nationales (par exemple, l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel**).

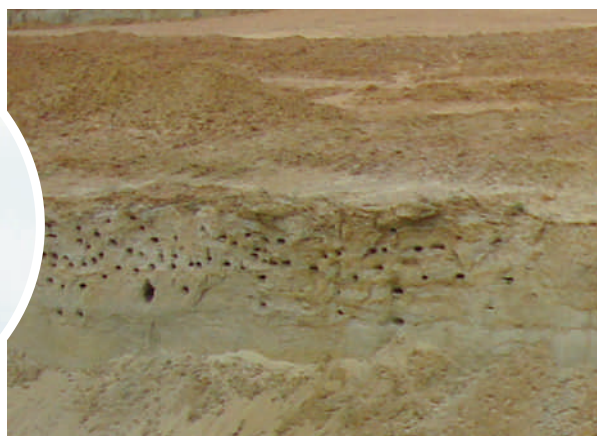
Actions de bonnes pratiques à l'échelle des sites

La préservation de la biodiversité passe par sa gestion au quotidien sur les sites. La profession dispose aujourd'hui de guides de bonnes pratiques qui visent à permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité pendant les différentes phases de vie des carrières (avant, pendant et après l'exploitation, c'est-à-dire dans le cadre du réaménagement).

Les actions de bonnes pratiques peuvent concerner :

- La prise en compte de la biologie des espèces présentes sur les sites

Exemple : en adaptant le phasage des opérations d'extraction pour favoriser le maintien des espèces (ici, hirondelles de rivage).



- **Le maintien et l'aménagement d'habitats favorables à l'installation des insectes**

Exemple : aménager une friche naturelle



- **Favoriser le déplacement de la faune**

Exemple : l'aménagement de corridors écologiques (haies, ripisylves)

- **Optimiser la réussite des travaux de génie écologique**

Par exemple : en utilisant des semences et plans d'origine locale dans le cadre du réaménagement.

L'UNPG a signé, fin 2013, **une convention avec le conservatoire botanique** sur la promotion de l'usage des semences et plans d'origine locale.

- **L'organisation d'opérations d'entretien sur les sites**

Exemples : fauchage, élagage, éradication des espèces invasives...





Actions de partenariat et de concertation

Pour optimiser les chances de réussite de l'entreprise dans l'engagement SNB, il est fortement conseillé de se faire accompagner d'experts, en développant des partenariats avec des organismes de recherche, des universités, des associations de protection de la nature. Cela doit se faire, si possible, pendant les différentes phases de votre démarche : au stade de la réflexion et de l'élaboration du projet SNB et lors du déploiement et du suivi des actions.

Les actions peuvent être :

- L'établissement de conventions pour évaluer la biodiversité sur les sites des carrières.
- L'implication des structures locales de protection de la nature ou des universitaires aux projets de gestion, de sensibilisation, de formation et de communication sur la biodiversité.
- L'implication de l'entreprise/carrière dans les projets territoriaux en faveur de la biodiversité, existants ou à développer.

Exemple : participation à la réalisation d'un Atlas de la biodiversité sur le territoire.



Afin de garantir la réussite du projet SNB, il convient de définir, dès l'amont, les moyens financiers et humains à consacrer, les partenariats à engager et les indicateurs de suivi à mettre en place. De plus, un calendrier de réalisation de chaque action devra également être précisé.

Contacts

Yves Adam

Responsable Environnement

UNPG - Union nationale des producteurs de granulats

3, rue Alfred Roll - 75849 Paris Cedex 17

Tél. : 01 44 01 47 76

courriel : yves.adam@unicem.fr

François Lamarque

Chef de projet "Stratégie Nationale pour la Biodiversité"

Ministère de l'Écologie, du Développement durable

et de l'Énergie

Grande Arche - 92055 La Défense Cedex

DGALN/DEB/SDPVEM/PEM4

Tél. : 01 40 81 31 52

courriel : francois.lamarque@developpement-durable.gouv.fr

Certaines entreprises déjà engagées dans la SNB
sont disposées à répondre à vos interrogations et
à vous accompagner dans votre démarche d'engagement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Yves Adam
et François Lamarque.

Remerciements

L'UNPG tient à remercier l'association "Humanité et
Biodiversité" pour sa relecture attentive de ce document.

Rédaction : UNPG - Conception : VM Communication
Crédits photos : Charte Environnement des industries de carrières, UNICEM,
Emmanuel Perrin
Date de mise en ligne : V1, février 2014

